



# **SPIP du Loiret**

## **SOS d'un SPIP en détresse...**

### **Ou une énième bouteille à la mer ...**

Bref rappel, alors que le Centre Pénitentiaire d'Orléans-Saran (CPOS) sortait de terre, 13 postes de CPIP étaient prévus pour 768 places. A l'arrivée des premières personnes détenues, 2 postes ont disparu, sans aucun fondement !!!!!!!

Actuellement, le SPIP du Loiret, Antenne d'Orléans prend en charge près de 870 personnes hébergées au CPOS, une centaine de PSE et plus de 1600 mesures en milieu ouvert, et mène de front des actions collectives prônées par notre administration.

**Sur le milieu fermé**, interviennent actuellement 8,8 CPIP en ETP et une CPIP contractuelle dont le renouvellement n'est pas encore assuré. En plus des dysfonctionnements interservices, la charge de travail est exponentielle avec la réouverture totale de l'établissement (des CAP toutes les semaines, un nombre de rapports conséquent, 300 courriers de PPSMJ à la semaine).

**Sur le milieu ouvert**, 12,2 ETP de CPIP doivent prendre en charge un nombre de mesures qui augmente sans cesse alors même que les locaux manquent de bureaux d'entretien (5 bureaux permettent à chaque CPIP de convoquer 3 à 4 demi-journées par sem.) et intervenir pour répondre à la souffrance des collègues sur la permanence arrivant de l'unité milieu fermé, en plus de la reprise des SL.

**Sur l'antenne de Montargis**, l'équipe pallie un congé longue maladie, sans perspective de renfort puisqu'aucun poste n'a été ouvert à la CAP.

Pour l'antenne d'Orléans, bien entendu un seul poste ouvert à la CAP 2019 et encore « sous réserve » qu'il ne soit pas dévoué à la délégation de TIG.

Maintes fois, nous avons alerté la direction du SPIP lors des CTS, le CHSCTD et la Direction Interrégionale. Le dernier courrier à la DI faisant état de notre besoin d'effectif remonte au 8 février 2019 et la réponse en est à peine entendable pour des professionnels en souffrance.

Notre direction n'a comme seule réponse de déshabiller une unité pour en habiller une autre (au passage en flexibilisant et précarisant les agents : en septembre 2019, 12 CPIP en MO et 12 CPIP en MF) ou d'user des critères de mobilité interne. Cela ne peut pas non plus être une solution pérenne à l'aune des RPO et autres commandes institutionnelles, et ne peut amener que de la violence institutionnelle. Épuisés, les CPIP ont d'ailleurs commencé à inscrire dans le « cahier d'hygiène et de sécurité au travail » du service leur souffrance et leurs mauvaises conditions de travail.

**Les agents sont à bout, victimes d'un épuisement professionnel lié à la surcharge de travail et la carence de personnel. Cet épuisement, risque psychosocial reconnu, conduit à un désinvestissement et une démobilisation progressive des personnels ou alors à une culpabilisation des professionnels impactant leur situation personnelle.**

**A bout et méprisés par leur administration, quand cela prendra-t-il fin ?**

**NOUS EXIGEONS LE RENFORT IMMEDIAT DE 4 CPIP, 2 POSTES D'ASSISTANT·E SOCIAL·E ET LA PERENNISATION DES AGENTS CONTRACTUELS ACTUELLEMENT EN POSTE.**